

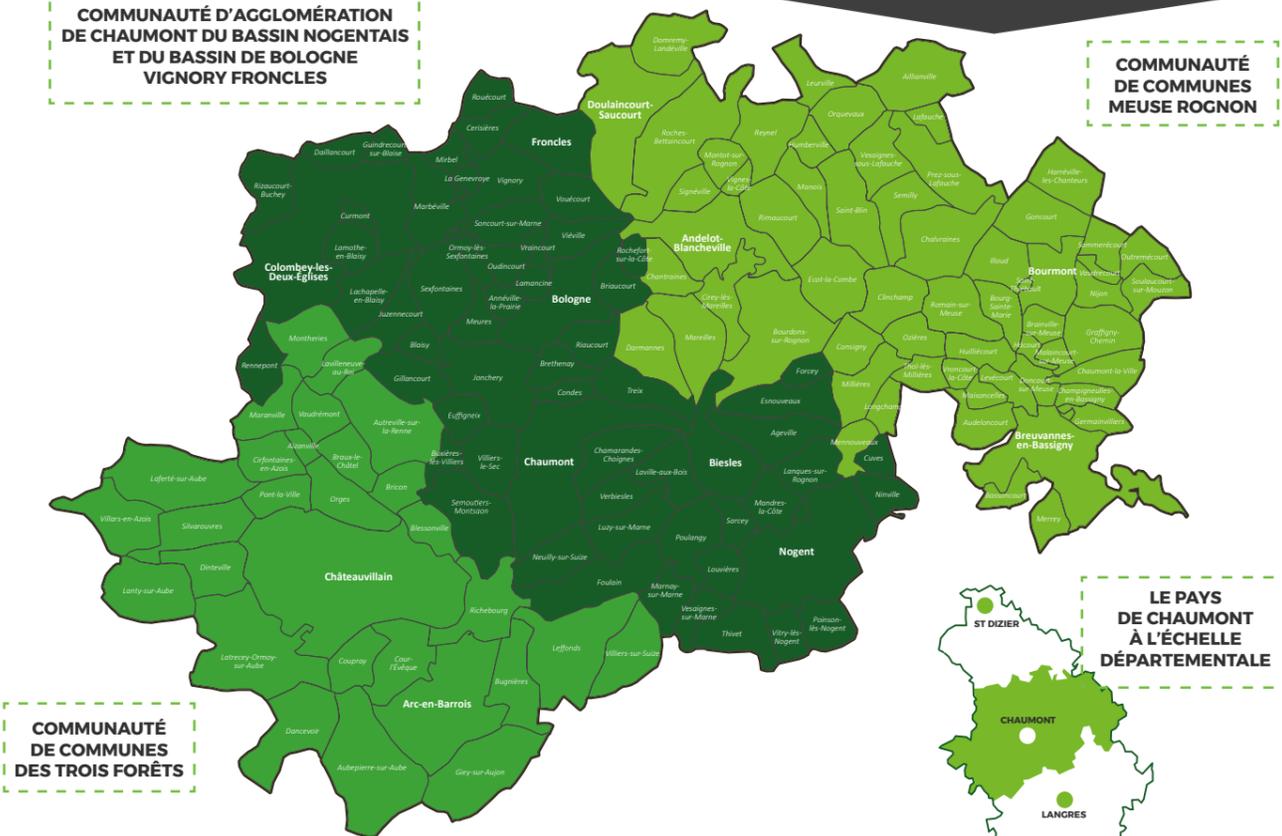
LE PÉRIMÈTRE DU SCOT

LES OUTILS POUR VOUS INFORMER :

- Réunions publiques à chaque étape de la démarche
- Lettre d'information
- Notre site internet www.pays-chaumont.com

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHAUMONT DU BASSIN NOGENTAIS ET DU BASSIN DE BOLOGNE VIGNORY FRONCLES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEUSE ROGNON



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS FORÊTS

LE PAYS DE CHAUMONT À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE



27 400 EMPLOIS



154 COMMUNES



65 200 HABITANTS



5 000 ENTREPRISES



1 690 ÉQUIPEMENTS REÇUS PAR L'INSEE



2 465 KM² DE SUPERFICIE

lettre DU SCOT #1

- NOVEMBRE 2017 -

www.pays-chaumont.com



PAYS DE CHAUMONT
syndicat mixte

LE SCOT, QU'EST-CE QUE C'EST ?

- UN DOCUMENT D'URBANISME QUI ENCADRE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- UN PROJET DE TERRITOIRE CONSTRUIT ET VALIDÉ PAR LES ÉLUS
- UNE DÉMARCHE D'ÉLABORATION CONCERTÉE ÉTALÉE SUR 3 ANS
- UN DOCUMENT QUI GUIDE LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES (VIA LES PLANS LOCAUX D'URBANISME)



Le Pays de Chaumont a engagé, début 2017, l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Construit par les élus du territoire, le SCOT est un document d'urbanisme qui définira, à grande échelle, les principes d'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années. L'objectif est d'encadrer les modalités du développement des villes et des villages sur le territoire. Mais c'est avant tout un projet de territoire, qui permettra de guider les politiques publiques.

Durant l'année 2017, un diagnostic a été réalisé, et des premières orientations vont être définies pour le projet de territoire. Pour être pertinent, le SCOT doit être élaboré avec l'ensemble des acteurs, en concertation avec les habitants. Cette lettre d'information vous permettra de prendre connaissance des premiers questionnements identifiés dans le diagnostic.

DIAGNOSTIC - 2017

Partager une vision du territoire, des problématiques et enjeux d'aménagement et de développement

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) - 2018

Définir une stratégie d'aménagement et de développement pour les 20 prochaines années, répondant aux enjeux

DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO) - 2018/2019

Traduire la stratégie d'aménagement et de développement en orientations et mesures applicables sur le territoire

Syndicat Mixte du Pays de Chaumont
40 bis, avenue Foch - 52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 35 36 94

[/paysdechaumont](https://www.facebook.com/paysdechaumont)

www.payschaumont.com



Directeur de publication : Stéphane MARTINELLI
Crédits photo : Richard PELLETIER, Ville de Chaumont,
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont, Eric GIRARDOT, CRT, PCC
Conception / Réalisation : Charles Bodinier



LES POINTS CLÉ DU DIAGNOSTIC

Des besoins en logements et en services qui évoluent

Le Pays de Chaumont accueille des populations qui évoluent :



Des tendances qui devraient s'accroître au cours des prochaines années, questionnant l'offre de services à proposer pour que le territoire reste attractif.

L'organisation de l'offre de logements est également une question centrale du SCOT. Il s'agit d'**offrir des logements diversifiés** (grands et petits logements, logements locatifs, abordables,...) pour répondre aux attentes des ménages, qui varient suivant les secteurs géographiques.

Des espaces ruraux assez isolés, à bien connecter à la ville centre

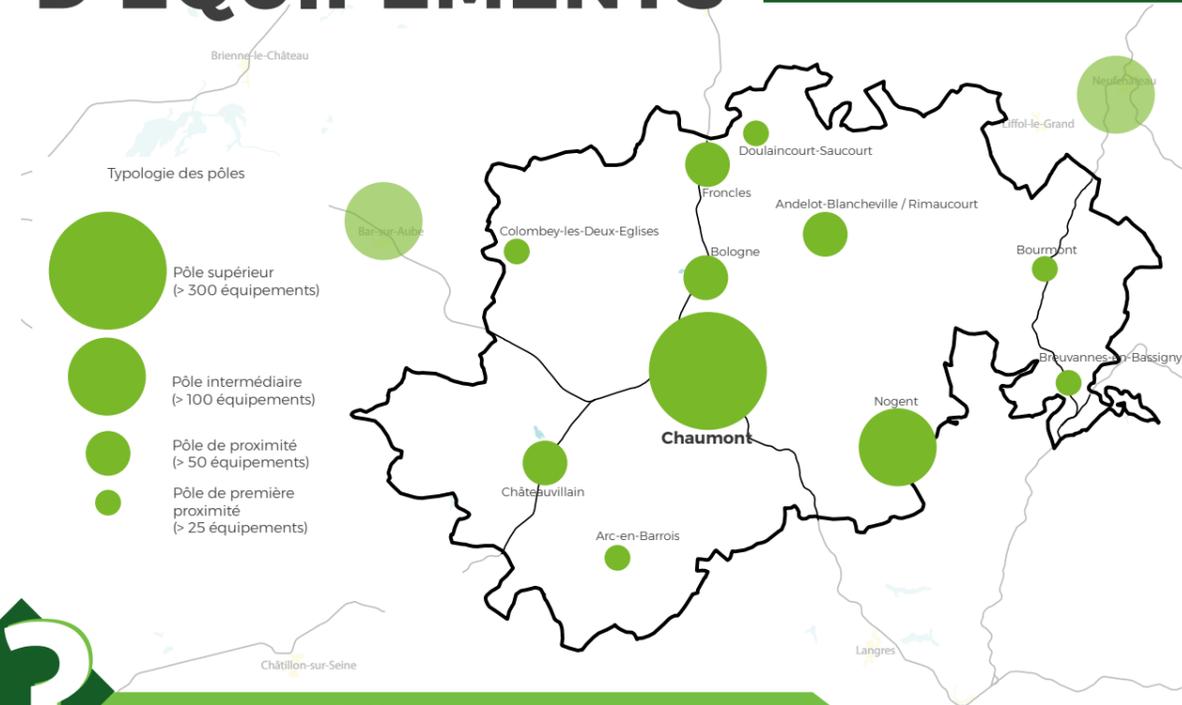
Une partie importante du territoire est constituée de communes rurales, voire très rurales, en particulier à l'est et à l'ouest du Pays.



La ville de Chaumont joue un rôle important pour offrir des services aux habitants (santé, commerces, administrations,...), mais c'est également le cas des plus petits pôles qui « maillent » les espaces ruraux. Le **renforcement démographique des pôles**, qui tendent aujourd'hui à perdre de la population, est une question importante.

De nombreux enjeux ont été relevés concernant l'offre de services en milieu rural comme l'**aménagement numérique** et l'**organisation de l'offre de soins**. L'offre d'**outils de déplacement** est également importante afin de permettre aux populations les moins mobiles d'accéder aux pôles de services.

LES DIFFÉRENTS PÔLES D'ÉQUIPEMENTS



QUESTIONS CLÉS À SE POSER DANS LE SCOT

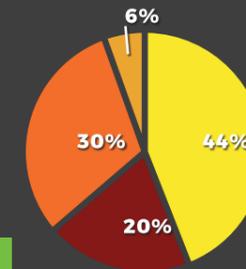
- QUELLE SERA LA PLACE DU PÔLE DE CHAUMONT DANS LA NOUVELLE « GRANDE RÉGION » ?
- QUELS TYPES DE LOGEMENTS DÉVELOPPER AU COURS DES PROCHAINES ANNÉES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS ?
- QUELLE OFFRE DE SERVICES DÉVELOPPER ? QUELS BOURGS RENFORCER POUR FACILITER L'ACCÈS AUX SERVICES ?
- QUELS OUTILS DÉVELOPPER POUR AMÉLIORER LA MOBILITÉ DES MÉNAGES LES PLUS FRAGILES ?

QUELS BESOINS POUR L'ACCUEIL D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ?

De nombreuses activités coexistent dans le Pays de Chaumont : industries, agriculture, artisanat, services et commerces...

Le SCOT doit **anticiper les besoins d'aménagement pour l'accueil des entreprises** au cours des prochaines années :

- Modernisation des espaces économiques existants
- Offre de nouveaux espaces pour accueillir des projets
- Offre d'immobilier d'entreprises
- (bureaux, pépinières, espaces de coworking,...)



Implantations en Zones d'Activités Économiques entre 2001 et 2013

- Chaumont
- Nogent
- ZA Autoroute
- Autres Bourgs

Surfaces de vente commerciales estimées, en 2017 (m²)



Le SCOT doit permettre de répondre aux attentes des entreprises, mais également de **protéger les espaces agricoles et forestiers**, et de **faciliter le développement touristique** en prévoyant l'aménagement des grands sites touristiques (mémorial, canal de Champagne en Bourgogne, futur Parc National,...).

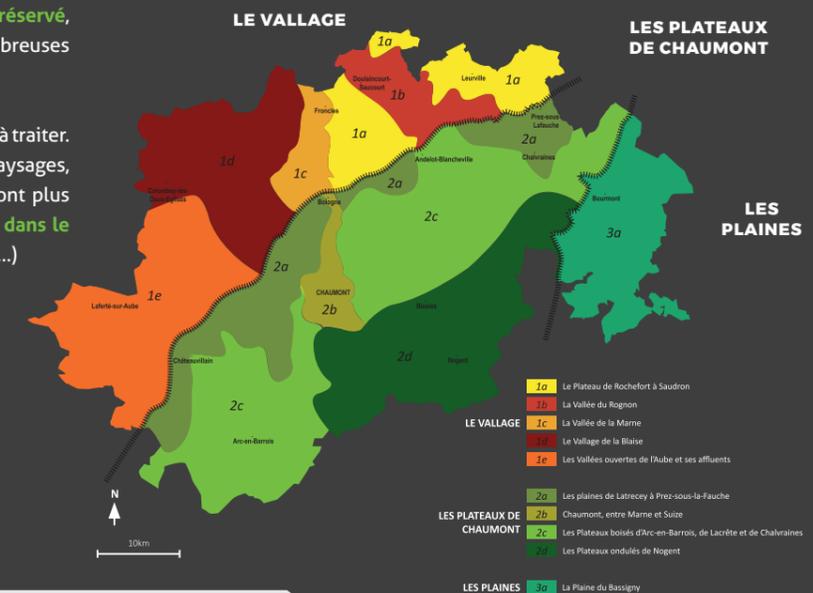
UN CADRE ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER À PROTÉGER

Le Pays de Chaumont bénéficie d'un **environnement préservé**, avec des milieux naturels importants, et de nombreuses ressources (terres agricoles, forêts, ressource en eau...).

La **mise en valeur des paysages** représente une question à traiter. Le développement peut avoir des impacts sur les paysages, en particulier dans les secteurs où les constructions sont plus nombreuses. Il s'agit aussi d'**intégrer les équipements dans le paysage** (infrastructures, outils de production d'énergie,...)

La **requalification du patrimoine** est une question importante. On constate à l'échelle du Pays une dégradation du bâti ancien, et un développement des logements vacants, qui met en péril la qualité des paysages urbains et villageois.

Unités paysagères du Pays de Chaumont



QUESTIONS CLÉS À SE POSER DANS LE SCOT

- QUELS SERONT LES BESOINS FONCIERS ET IMMOBILIERS DES ENTREPRISES AU COURS DES PROCHAINES ANNÉES ?
- QUELLES ÉVOLUTIONS DE L'OFFRE COMMERCIALE AU NIVEAU DE LA VILLE DE CHAUMONT, POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS ?
- COMMENT MIEUX PROTÉGER LES TERRES AGRICOLES, LES MILIEUX NATURELS ET LES PAYSAGES ?
- COMMENT FACILITER L'ENTRETIEN DU BÂTI ANCIEN, DANS LES CENTRES DES VILLES ET DES VILLAGES ?